

Procès-Verbal du Comité syndical Séance du 30 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Philippe MEYER, pour le Président empêché, puis de Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH.

Etaient présents : MM. Michel ANDREU-SANCHEZ, Jean-Claude BADER, Mme Valérie DA SILVA-ADRIANO, M. Christian DORSCHNER, Mmes Michèle ESCHLIMANN, Evelyne ISINGER, MM. Philippe MEYER, Patrick MICHEL, Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, M. Marc SENE.

Avait donné pouvoir : M. Jean-Claude BERRON à M. Patrick MICHEL.

Assistaient en outre : Mmes Clémentine ALBERTONI, Véronique BRUMM, Michèle FORTIER.

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 30 septembre 2024 à 17h30, dans les locaux du musée sur convocation de M. Philippe MEYER, pour le Président empêché, en date du 3 septembre 2024.

M. Philippe MEYER, pour le Président empêché, ouvre la séance, vérifie le quorum et rappelle les différents points à l'ordre du jour.

Il rend hommage à M. Guy-Dominique KENNEL et fait respecter une minute de silence.

M. Michel ANDREU-SANCHEZ assure la présidence de séance pour les points 1.a. et 1.b.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

1. Affaires générales

a. Installation des nouveaux membres

Dès 2008, Monsieur Guy-Dominique KENNEL a apporté son soutien au projet de musée Lalique dans ses fonctions de Président du Conseil général. Depuis le 19 octobre 2021, il en assurait la présidence. Proche et bienveillant à l'égard de l'équipe du musée, il avait à cœur le rayonnement du musée et la finalisation du projet de renouvellement des outils médias. Suite à son décès le 29 avril dernier, la Région Grand Est a désigné un nouveau représentant, il s'agit de Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Ainsi les représentants de la Région Grand Est sont :

Titulaires	Suppléants
Michel ANDREU-SANCHEZ	Catherine BELRHITI
Jean-Claude BADER	Pauline JUNG
Evelyne ISINGER	Huguette ZELLER
Gabrielle ROSNER-BLOCH	

Suite au décès de M. Guy-Dominique KENNEL, la composition du Comité syndical, est désormais la suivante :

Titulaires	Suppléants
Région Grand Est	
Michel ANDREU-SANCHEZ	Catherine BELRHITI
Jean-Claude BADER	Pauline JUNG
Evelyne ISINGER	Huguette ZELLER
Gabrielle ROSNER-BLOCH	
Collectivité européennes d'Alsace	
Valérie DA SILVA-ADRIANO	Jean-Claude BUFFA
Michèle ESCHLIMANN	Marie-Paule LEHMANN
Philippe MEYER	Yves SUBLON
Marc SENE	Etienne WOLF
Communauté de communes	
Jean-Claude BERRON	Roland LETSCHER
Patrick MICHEL	Jean-Marc REICHHART
Commune	
Christian DORSCHNER	Dominique SCHMITT-MERX

b. Election du Président

Les candidatures de M. Philippe MEYER et de Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH sont enregistrées.

Les candidats font part de leurs motivations et les autres élus les interrogent quant à leurs projets pour le musée Laliq.

Le Comité syndical, après avoir procédé à l'élection, à scrutin secret, constate les résultats suivants :

Nombre de délégués :	11
Nombre de délégués présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de bulletin blanc :	0

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Nombre de bulletin nul :	0
Nombre d'abstention :	0
Philippe MEYER – Pour :	5
Gabrielle ROSNER-BLOCH – Pour :	6

Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH est élue Présidente du Syndicat mixte du Musée Lalique.

Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH remercie l'assemblée et indique qu'elle veut mettre toute son énergie au service du musée et à son rayonnement.

c. Détermination du nombre de Vice-Présidents

La Collectivité européenne d'Alsace ne souhaitant pas proposer de candidat, la Présidente propose qu'il y ait deux Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de Vice-Présidents à deux.

d. Election des Vice-Présidents

- Election du 1^{er} Vice-Président

La candidature de M. Jean-Claude BERRON, sur proposition de M. Patrick MICHEL, est enregistrée.

Le Comité syndical, après avoir procédé à l'élection, à scrutin secret, constate les résultats suivants :

Nombre de délégués :	11
Nombre de délégués présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletin nul :	0
Nombre d'abstention :	1
Nombre de bulletins pour :	8

M. Jean-Claude BERRON est élu 1^{er} Vice-Président.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

- Election du 2^{ème} Vice-Président

M. Christian DORSCHNER propose sa candidature. Celle-ci est enregistrée.

Le Comité syndical, après avoir procédé à l'élection, à scrutin secret, constate les résultats suivants :

1^{er} tour :

Nombre de délégués :	11
Nombre de délégués présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de bulletins blancs :	5
Nombre de bulletin nul :	1
Nombre d'abstention :	0
Pour :	5

2^{ème} tour :

Nombre de délégués :	11
Nombre de délégués présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de bulletins blancs :	4
Nombre de bulletin nul :	0
Nombre d'abstention :	0
Pour :	7

M. Christian DORSCHNER est élu 2^{ème} Vice-Président.

e. Détermination du nombre de Secrétaires

La Présidente propose qu'il y ait un Secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de Secrétaire à un.

f. Election du Secrétaire

La candidature de Mme Valérie DA SILVA-ADRIANO est enregistrée.

Le Comité syndical, après avoir procédé à l'élection, à scrutin secret, constate les résultats suivants :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

Nombre de délégués :	11
Nombre de délégués présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de bulletin nul :	0
Nombre d'abstention :	0
Pour :	10

Mme Valérie DA SILVA-ADRIANO est élue Secrétaire.

g. Installation du Bureau

Au regard de l'article 9 des statuts du Syndicat mixte, le Bureau du Syndicat mixte est composé de

Présidente	Gabrielle ROSNER-BLOCH
1 ^{er} Vice-Président	Jean-Claude BERRON
2 ^e Vice-Président	Christian DORSCHNER
Secrétaire	Valérie DA SILVA-ADRIANO

h. Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

L'article 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales prévoit l'instauration d'une Commission d'Appel d'Offres composée de membres de l'assemblée délibérante.

La Commission d'Appels d'Offres de la Région Grand Est, étant composée du Président et de 5 membres, la CAO du Syndicat mixte devra comprendre :

- Le Président
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

Vu l'article 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le titre 2 - article 21 du Règlement Intérieur ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ décide de renouveler la Commission d'Appel d'Offres ;
- ✓ décide de nommer à cette Commission :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Gabrielle ROSNER-BLOCH, Présidente

Membres titulaires

- Evelyne ISINGER
- Marc SENE
- Valérie DA SILVA-ADRIANO
- Jean-Claude BADER
- Jean-Claude BERRON

Membres suppléants

- Michel ANDREU-SANCHEZ
- Michèle ESCHLIMANN
- Philippe MEYER
- Patrick MICHEL
- Christian DORSCHNER

i. Marchés publics

Afin d'assurer la bonne gestion des installations et l'organisation des services au musée Lalique, il est proposé de donner délégation à la Présidente pour engager la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dans le respect de la législation en vigueur.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ de donner délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dans le respect de la législation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ d'autoriser la Présidente à signer tous documents y relatifs.
- ✓ d'en rendre compte lors d'une prochaine séance du Comité syndical.

2. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 16 avril 2024

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 16 avril 2024.

3. Finances

a. Décision budgétaire modificative

La mise à jour du logiciel Actimuséo pour la gestion des collections nécessite des crédits complémentaires.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2312-1 et suivants,
Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2023 qui approuve le budget principal et le budget annexe Boutique de l'exercice 2024,
Vu la délibération du Comité syndical en date du 16 avril 2024,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Budget principal

Investissement :

Dépenses :	2051	020	+ 1 350,00
	21838	020	- 1 350,00

b. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser la Présidente ou son remplaçant à fixer les tarifs pour l'année 2024 selon les tableaux joints en annexe,
- ✓ d'autoriser la Présidente ou son remplaçant à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Elle en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

4. Personnel

a. Transformation d'emplois

Deux agents de l'équipe peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Certaines de leurs missions correspondant déjà au grade supérieur à celui qu'ils occupent actuellement, la Présidente propose de le leur accorder.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, la création de :

- un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

b. Promotion interne

Dans le cadre de la campagne de promotion interne 2024 organisée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, un agent bénéficie de son inscription sur la liste d'aptitude du grade de rédacteur. La plupart de ses missions correspondant déjà à ce grade, la Présidente propose de lui accorder la promotion.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet.

5. Divers

a. Informations : marchés publics

La Présidente informe l'assemblée que suite à la résiliation par Groupama des différents contrats d'assurance, la collectivité n'a plus de protection fonctionnelle, aucun des assureurs contactés n'ayant souhaité assurer cette garantie.

Le Syndicat mixte du Musée Lalique a récemment engagé un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'électricité. L'attributaire est :

ES Energies
37 rue du Marais Vert
67932 STRASBOURG CEDEX 9.

Années	Abonnement € HT/ mois	Part variable : Prix unitaire en € HT / kwh				
		Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
2025	76,00	0,15055	0,12176	0,09581	0,08356	0,07040
2026	76,00	0,14767	0,11746	0,08339	0,07265	0,06010
2027	76,00	0,15393	0,11832	0,08112	0,07058	0,06124

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

21 et 22 septembre :

Journées européennes du patrimoine : 1051 visiteurs ont profité de l'évènement dont 41 personnes qui ont participé à la Causerie des Amis du musée le samedi à 16h.

Cet autonome, les visiteurs peuvent également profiter d'un programme riche et varié :

4 et 11 octobre :

Apéritifs insolites : proposés en partenariat avec la Villa Lalique. Les participants pourront vivre une véritable expérience sensorielle grâce au talent du chef Paul Stradner, du chef pâtissier Jonathan Bunel et du sommelier, Romain Iltis.

Octobre :

Eveil des sens, mois de sensibilisation aux handicaps. Les 5 et 6 octobre, des visites tactiles seront proposées. Les 12 et 13 octobre, les visiteurs pourront suivre une visite contée le *Roi Saumon*. Comme tous les ans, le musée Lalique accueillera une exposition créative. Cette année, elle sera proposée par les résidents du Centre de Harthouse sur le thème de la nature.

20 octobre au 3 novembre :

Vacances de la Toussaint : la visite contée *La petite hirondelle* et les visites-ateliers *Dévore Halloween et Kaléidoscopique !* seront programmées.

L'exposition *René Lalique, l'inventeur du bijou moderne* fermera ses portes le 3 novembre prochain. L'évènement *Happy cristal* débutera le 26 novembre 2024.

La Présidente



Rosna Bloch

Les membres du Comité syndical

Le Secrétaire de séance



SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Il a aussi engagé une consultation en procédure simplifiée pour la conception de la scénographie de l'exposition 2025 *René Lalique, architecte et décorateur*. L'attributaire est

Atelier Caravane
10 quai des Belges
67000 STRASBOURG
Montant du marché : 19 000 € HT.

b. Actualité du musée

20 avril au 6 mai :

Pendant les vacances de Printemps, les visites-ateliers pour les 8-14 ans, *les petits nez* et *Thé au jardin*, ont accueilli 23 enfants. La visite contée *La petite hirondelle* pour le 3-7 ans a quant à elle accueilli 19 enfants.

18 mai :

La *Nuit européenne des Musées* : une classe de 6^{ème} du collège de Wingen-sur-Moder est venue découvrir le musée et la diversité des œuvres présentées. Les élèves se sont particulièrement intéressés aux médailles olympiques créées par Lalique pour les Jeux d'Albertville en 1992 et ont partagé cette expérience avec 252 visiteurs venus spécifiquement profiter de cette occasion.

30 avril au 3 novembre :

Exposition estivale *René Lalique, l'inventeur du bijou moderne* : Au travers de plus de 100 bijoux exceptionnels, l'exposition dévoile comment René Lalique a renouvelé l'art de la bijouterie à la fin du XIX^e siècle. Le visiteur est invité à découvrir la diversité des créations, tant dans le type d'objet que dans la matière ou les sources d'inspiration.

1^{er} et 2 juin :

Rendez-vous aux jardins : 513 visiteurs ont pu profiter du week-end. Les visites guidées autour de la flore leur ont permis de porter un œil nouveau sur les collections. Malheureusement, en raison d'une météo capricieuse, l'animation des jardins au son des cours de musique par la MJC de Wingen-sur-Moder a été annulée.

6 et 7 juillet :

Vive les vacances : programmé pour lancer la saison estivale, avec des animations décalées pour faire découvrir le musée. 501 personnes ont participé à cet événement et ont profité d'un atelier maquillage ainsi que d'un conte intitulé *le Roi Saumon*.

Au cours de l'été, 935 visiteurs ont participé aux visites guidées à heure fixe qui étaient proposées dans les collections permanentes et l'exposition *René Lalique, l'inventeur du bijou moderne*. 48 enfants ont suivi la visite contée *Datura*, pour les 3-7 ans et 45 enfants ont participé à la visite-atelier pour les 8-14 ans : *Insectus cominus*, proposée les mercredis. 45 visiteurs ont profité de la visite-atelier tous publics proposée les samedis.